

Le 6 mai (1891), M. Ernest Pacaud faisait escompter par la banque du Peuple un billet de lui pour la somme de \$20,000, endossé par M. P. Vallière, et venant à échéance le 18 juillet 1891; le paiement en était garanti par un des chèques de \$20,000 que M. J.-C. Langelier, commissaire, avait tirés sur la banque Union au profit de M. C.-N. Armstrong, et qui étaient acquittables après le versement du montant de la lettre de \$100,000 et son inscription au crédit de M. J.-C. Langelier, commissaire, à la banque Union.

Le 6 mai, M. Ernest Pacaud paya, sur le produit de son effet escompté, un billet de \$150 souscrit par un nommé A. F. Carrier et endossé par M. Ernest Pacaud, et un billet de \$150 souscrit par un nommé James Carrel, lequel arrivait à échéance le 8 mai.

Le 11 mai, M. Ernest Pacaud paya, sur les mêmes fonds, un billet de M. G.-M. Deschêne au montant de \$150, et un billet de \$1,000 de M. J.-I. Tarte, puis le 16, une somme de \$7,000 à compte sur le prix d'achat d'une maison sise en face de la Terrasse Dufferin à Québec.

Le 15 mai, M. Ernest Pacaud présenta à l'escompte à la banque Nationale un billet de \$20,000 signé par lui, endossé par P. Vallière, payable le 15 juillet 1891, et garanti au moyen d'un autre des cinq chèques de \$20,000 susmentionnés; et ce jour-là sur la somme que l'escompte avait produite, il paya un billet de \$5,000, échéable le 18, souscrit par lui et endossé par les honorables C.-A.-P. Pelletier, Honoré Mercier, Charles Langelier et François Langelier.

Le 15 encore, M. Ernest Pacaud, sur les fonds encaissés ce jour-là, acheta et fit tenir à l'honorable M. Mercier, à Paris, une lettre de change de 25,500 francs (\$5,000).

Les trois chèques restants de \$20,000 chacun furent laissés en portefeuille à la banque Union, au compte de M. Ernest Pacaud, jusqu'au 11 juillet, qu'ils furent encaissés et leur produit placé à son crédit.

Le 11, M. Ernest Pacaud, sur cette provision, acquitte un billet de \$5,600, daté du 10 mars et qui venait à échéance le 13 juillet, billet souscrit par lui-même et endossé par l'honorable Honoré Mercier, M. J.-I. Tarte, l'honorable C.-A.-P. Pelletier et l'honorable Charles Langelier.

Le même jour, 11 juillet, M. Ernest Pacaud, sur les mêmes fonds, paya un billet de \$3,000, fait par lui, endossé par l'honorable Honoré Mercier et autres, daté du 1er avril et échéable le 4 août.

Enfin, le même jour, sur les fonds ci-dessus, il payait \$3,000 à l'honorable Charles Langelier.

Le 10 août, M. Ernest Pacaud a retiré de la banque Union la somme de \$25,000.

Le produit des lettres de crédit se montant à \$175,000, a été employé comme il suit:—

|  |             |
|--|-------------|
| Payé aux promoteurs et créanciers de l'ancienne compagnie...   | \$71,750.00 |
| Payé à C. N. Armstrong.....  | 111.64      |
| Payé à James Cooper.....   | 2,250.00    |
| Payé à l'honorable Honoré Mercier et à M. E. Pacaud, et en retrait d'obligations personnelles des honorables Honoré Mercier, C.-A.-P. Pelletier, Charles Langelier, François Langelier, MM. J.-I. Tarte, Ernest Pacaud et autres.... | 54,700.00   |
| Escompte des banques.....  | 1,435.76    |
| Tiré des banques, en sus, par chèque d'Ernest Pacaud.....  | 44,752.60   |

\$175,000.00

On a dit devant votre comité que les billets signés par M. Ernest Pacaud et endossés par l'honorable Honoré Mercier, l'honorable C.-A.-P. Pelletier, l'honorable Charles Langelier et autres ont été escomptés dans le but de former un fonds pour contester quelques-unes des élections fédérales de la province de Québec et pour produire des contre-contestations; mais la preuve établit qu'un billet de \$5,000 a été escompté par ces mêmes personnes à la banque du Peuple, Québec, le 28 février 1891, et M. Webb, caissier de la banque Union du Canada, Québec, a affirmé qu'un autre billet de \$5,000 a été escompté à la même date, cinq jours avant les élections.